



## PRÉFÈTE DES LANDES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Landes

Commission locale de l'eau - SAGE Born et Buch  
136 rue Jules Ferry  
40160 PARENTIS-EN-BORN

Service police de l'eau et  
milieux aquatiques (SPEMA  
DDTM)

Dossier suivi par :  
CLEMENT Philippe

Mèl : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Tél. : 05.58.51.32.33

Objet : DIG comportant une demande d'Autorisation environnementale au titre de l'ordonnance  
n° 2017-80 du 26 janvier 2017  
**Travaux de confortement des ouvrages et berges du courant de Mimizan**  
**Demande d'avis**

Réf. : 40-2019-00337

MONT DE MARSAN CEDEX., le 16 Mars 2020

Je sollicite votre avis sur un dossier de demande d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative des procédures.

Je vous prie de trouver en copie le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN concernant l'opération suivante :

### **Travaux de confortement des ouvrages et berges du courant de Mimizan**

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, dans les conditions définies à l'article R181-16 du code de l'environnement, délivré en date du 03 Octobre 2019.

Conformément au 1° de l'article R.181-22 du code de l'environnement, et compte tenu du fait que l'opération pour laquelle l'autorisation est sollicitée est située dans le périmètre d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé ou a des effets dans ce périmètre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur le fond et sur la forme de ce dossier puis de me le retourner.

L'absence de réponse dans un délai de 45 jours à compter de la date du présent courrier vaudra avis favorable de votre part .

Pour la préfète et par délégation  
Monsieur le Chef de service

Francois LEVISTE

P.J : une version numérique de la demande d'autorisation environnementale